



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« Engagements Quartiers 2030 »
Agglomération du Puy-en-Velay

Version signée - 13 Mai 2024

SOMMAIRE

LA POLITIQUE DE LA VILLE / CONTEXTE ET ENJEUX	P.3
LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY	P.6
L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 / UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE	P.17
LES ELEMENTS CLEFS DE L'EVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022	P.19
LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030 A CONDUIRE	P.21
• Orientation 1 / Accompagner et soutenir les personnes fragiles et les publics spécifiques	P.22
• Orientation 2 / Tendre vers une égalité des chances et de réussite éducative pour tous les enfants/jeunes	P.24
• Orientation 3 / Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie au quotidien	P.26
• Focal quartier par quartier	P.29
• Les quartiers rattachés au Contrat de Ville	P.30
GOVERNANCE ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030	P.32
• Les instances de pilotage et de suivi	P.33
• Les instances d'animation thématiques	P.34
• La nouvelle organisation technique CAPEV-Ville	P.35
• L'animation territoriale de proximité sous l'égide des centres sociaux	P.36
• La participation des habitants et les conseils citoyens	P.37
ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030	P.38
SIGNATURES	P.42
ANNEXES	P.43

LA POLITIQUE DE LA VILLE

CONTEXTE ET ENJEUX

CE QU'EST LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants**. Il s'agit d'une **politique additionnelle**, qui vient se rajouter aux politiques de droit commun. Elle est **conduite par l'Etat et les collectivités** territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- **Lutter contre les inégalités** de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers **l'égalité réelle d'accès aux droits**, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et **l'accès à l'emploi** par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour **l'amélioration de l'habitat** ;
- Développer la prévention, promouvoir **l'éducation à la santé** et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la **tranquillité des habitants** par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la **pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine**, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement de qualité et la **lutte contre la précarité énergétique** ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la **mémoire des quartiers** ;
- Concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes**, à la politique d'intégration et à la **lutte contre les discriminations** dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Elle est mise en œuvre au moyen d'une contractualisation : **le contrat de ville**. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments et des moyens qui lui sont propres. Elle s'inscrit enfin dans une **démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs**, s'appuyant notamment sur les **conseils citoyens**, et selon des modalités définies dans le contrat.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES CONTRATS DE VILLE

« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Amorcée à la fin des années 70, la politique de la ville est une politique ancienne, dont la dernière génération des contrats est arrivée à échéance fin 2023. L'Etat avait engagé sur la période 2013/2014 une réforme profonde de cette politique, avec **la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** (dite « Loi Lamy » - Loi n°2014-173 du 21 février 2014), qui a notamment instauré deux faits majeurs d'évolution :

- une **nouvelle géographie prioritaire** simplifiée et concentrée sur les territoires les plus fragilisés (**quartiers « politique de la ville » -QPV-**), désignés sur un critère unique de concentration de pauvreté calculé à partir du revenu des habitants ;
- un **principe fondamental de co-construction** (inscrit dans la loi) **avec les habitants**, avec la création d'un **conseil citoyen** dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

La période 2023-2024 marque une nouvelle étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la « Loi Lamy ». Elle s'inscrit dans le lancement du plan Quartier 2030 par le Président de la République à Marseille le 26 juin 2023, le CIV (Comité Interministériel des Villes) présidé par la Première Ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes, la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 parue le 31 août 2023, et l'instruction ministérielle relative à la gouvernance des Contrats de Ville du 4 janvier 2024. Ce **nouveau cycle de contractualisation** s'appuie ainsi sur :

- une **géographie prioritaire actualisée** suite à la publication du décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires ;
- les **grandes orientations** annoncées lors du CIV, les travaux de la commission sur la participation citoyenne présidée par Mohamed Mechmache, les conclusions tirées de l'analyse des contributions sur la plateforme numérique Quartiers 2030 et les concertations avec les élus.

Ainsi plusieurs évolutions ressortent pour cette nouvelle génération des Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 » :

- des **priorités resserrées/limitées** et des **projets spécifiques à chaque quartier**, construits par l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés) ; priorité aux associations implantées localement et aux enjeux identifiés par les habitants ;
- un engagement de **financements pluriannuels** pour la majorité d'entre eux (durée de 3 ans, formalisé par des conventions pluriannuelles d'objectifs -CPO- permettant de donner de la visibilité et également d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour, si nécessaire, réajuster les projets) ;
- la possibilité d'un **volet investissement** formalisant l'engagement des différents co-financeurs au service du projet de quartier ;

- la possibilité d'identifier des **poches de pauvreté hors QPV** sur l'agglomération concernée par un contrat de ville (mobilisation de crédits de l'enveloppe départementale Bop 147 dans la limite de 2,5% de cette dernière, cadre partenarial du contrat de ville, moyennant des cofinancements).

Pour rappel, les mesures tirées du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 :

- **une gouvernance simplifiée** : renforcement de la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais, généralisation des financements pluriannuels en visant une majorité de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de simplifier les financements publics, recours davantage aux subventions de fonctionnement pour les petites associations, prolongation des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, des contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-construits avec les habitants, soutien à l'investissement ;
- Des priorités thématiques : la **transition écologique** avec la possible mobilisation du fonds verts pour les QPV, l'**emploi** (développement du travail indépendant et de l'entrepreneuriat, des fonds supplémentaires pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi, développement de l'accès à l'apprentissage), **l'accès aux services publics et aux politiques de droit commun** (ouverture 8h/18h des collèges dès la rentrée 2024, ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août, renforcement de la présence humaine dans les quartiers via notamment les adultes-relais et les gardiens d'immeubles).

Le **nouveau Contrat de Ville 2024-2030** appelé à être signé au bénéfice des quartiers prioritaires politique de la ville devra fixer les objectifs, la nature des actions et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers, les indicateurs de suivi et d'évaluation. Il prendra effet pour une **durée de deux fois trois ans**, permettant d'assurer sa synchronisation avec les échéances électorales locales et, grâce à **un point d'étape en 2027**, de réinterroger les choix effectués afin qu'ils gardent toute leur pertinence.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY

Le territoire de l'agglomération du Puy-en-Velay est situé au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de la Haute-Loire. La Communauté d'agglomération Puy-en-Velay est constituée de **72 communes**, dite Communauté XL (environ 25% du territoire altiligérien) ; elle comptabilise près de **83 000 habitants** soit un peu moins de 40% de la population de la Haute-Loire. Elle regroupe cinq anciennes intercommunalités, mais surtout, elle est composée de territoires urbains, péri-urbains, ruraux.

Elle comprend en son sein la ville chef-lieu du département : **Le Puy-en-Velay**, qui concentre près d'**un quart de la population** de l'agglomération ; et près de la moitié (47%) se concentre sur l'aire urbaine du Puy-en-Velay (9 communes). L'activité économique est concentrée sur ce pôle urbain du Puy-en-Velay (3/4 des emplois et 70% des entreprises sur l'ancienne Agglomération).

UN PROJET DE TERRITOIRE D'AGGLOMERATION FONDE SUR L'ENERGIE ET L'AUDACE

Le projet de territoire 2021-2025 repose sur 4 enjeux : booster l'économie du territoire ; attirer et fixer de nouvelles populations ; valoriser le cadre et la qualité de vie du territoire ; tendre vers un meilleur service au public.

Au sein de l'enjeu « tendre vers un meilleur service au public », un axe concerne la cohésion sociale, avec notamment **le renforcement du lien social et l'accompagnement des populations fragiles via le Contrat de Ville**.



LES QUARTIERS PRIORITAIRES 2024

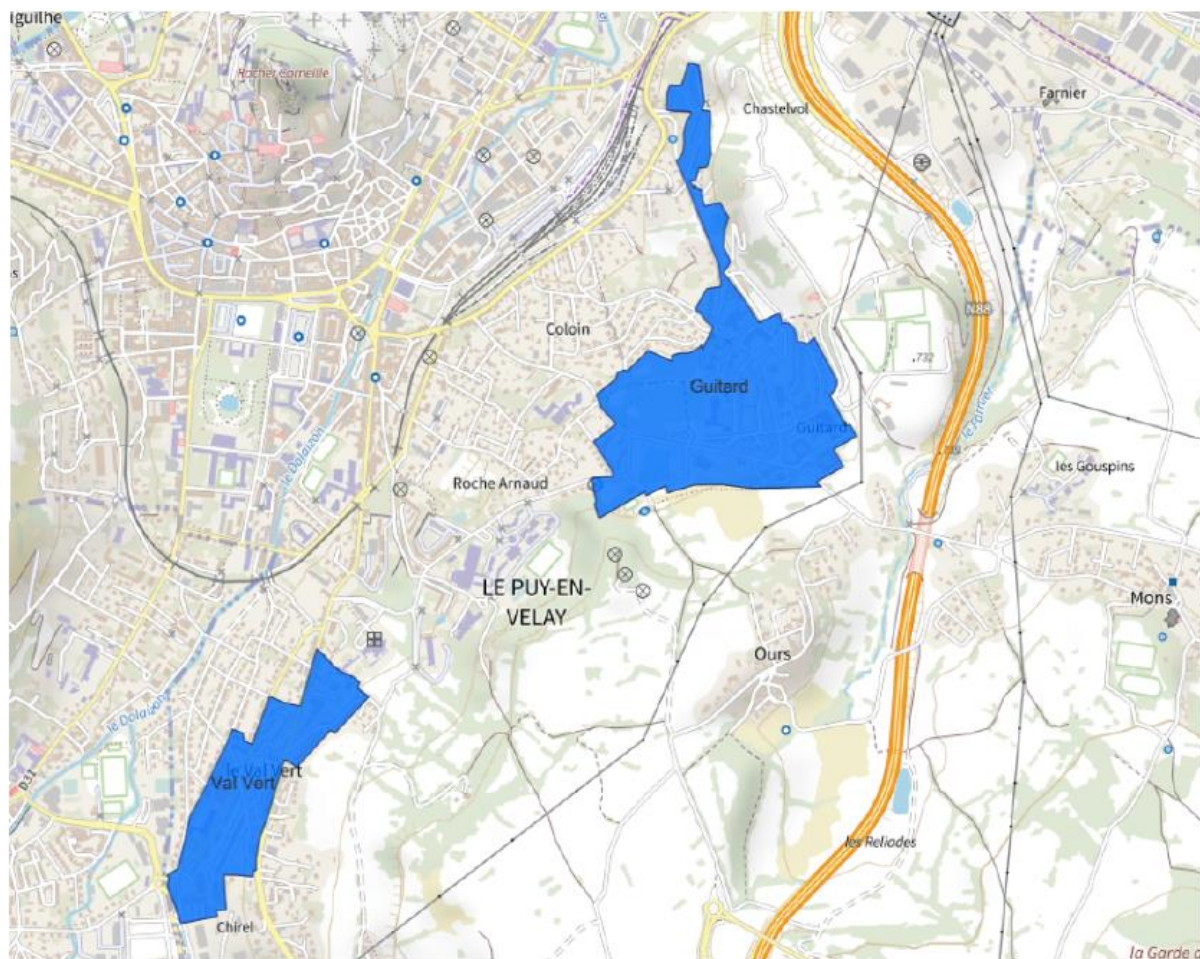
La Politique de la Ville sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay repose sur **deux quartiers prioritaires historiques** (inscrits dans cette politique depuis les années 80), tous les deux **situés sur la ville-centre du Puy-en-Velay** :

- **Le QPV de GUITARD**
- **Le QPV du VAL VERT**

Les périmètres géographiques de ces deux quartiers prioritaires « politique de la ville » sont pour l'essentiel ceux fléchés en 2014, avec quelques ajustements à la marge opérés lors de l'actualisation en 2023 et intégrés dans le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires.

Les deux quartiers, avec **plus de 2 600 habitants** (Insee 2018 / géographie QPV 2014), représentent près de 14% de la population communale (plus de 3% de la population de l'agglomération)

Ces territoires vont bénéficier des **solidarités nationales et locales** avec la mobilisation de financements spécifiques.



PRESENTATION DU QUARTIER DU VAL VERT

Un quartier en mutation urbaine

Situé au sud-ouest de la Ville du Puy-en-Velay, ce quartier concentre **plus de 500 logements sociaux** (526 - données 2020 RPLS), ce qui représente une part de plus de 75%.

Avec **1 191 habitants** (Insee 2018), il représente 6,2% de la population communale, avec une évolution démographique très défavorable : **-13,1%** entre 2013 et 2018 (contre +2,4% pour la Ville).

Sa **situation géographique** est **plutôt intéressante**, assez proche du centre-ville du Puy-en-Velay, et de plusieurs pôles d'attractivité (zone commerciale Chirel, pôle sportif de Vals, lycée Roche Arnaud, pôle tertiaire/services administratifs...). Le quartier possède enfin en son sein **plusieurs équipements d'intérêt** (écoles, salle municipale, centre de loisirs, relais ados, maison de quartier, stade) et **quelques commerces**.

Malgré tout, ce quartier souffre d'un **déficit majeur d'image et d'attractivité** ; il a été retenu pour bénéficier du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** (NPNRU). Le protocole de préfiguration a été signé en 2016 après une série d'études et d'instances partenariales ; et la convention pluriannuelle en octobre 2019.

Les ambitions sont de mieux intégrer le quartier dans la ville et l'agglomération, le rendre plus mixte socialement, apaisé dans ses circulations, transformé avec les habitants, globalement requalifié et attractif pour tous ; via notamment une mise en valeur des équipements et des espaces publics, un renforcement du pôle commercial et une pacification des déplacements à pied.

Concrètement, 112 logements vont être démolis, 228 réhabilités, 248 résidentialisés (8 pieds d'immeubles), 98 logements supplémentaires vont être desservis par un ascenseur, des équipements et espaces publics seront réhabilités (école, maison médicale, nouvelle maison de quartier, démolition/reconstruction du gymnase, voiries, espaces verts), soit **un investissement de 30M€** et 2,7 M€ de subventions ANRU.

La mise en œuvre opérationnelle a démarré en 2021 (avec des retours très positifs sur les 1^{ers} aménagements/travaux) et devrait se poursuivre jusqu'en 2026.



Un quartier avec une identité marquée « enfance/famille » et « cosmopolite »

Le quartier du Val Vert présente une typologie de population où la part des enfants est conséquente, à l'inverse des personnes âgées. L'indice jeunesse (rapport entre les < 20 ans et les 60 ans et +) est de 1,2 (contre 0,8 pour la Ville)

En parallèle, il concentre beaucoup de familles monoparentales, avec une progression majeure ces dernières années.

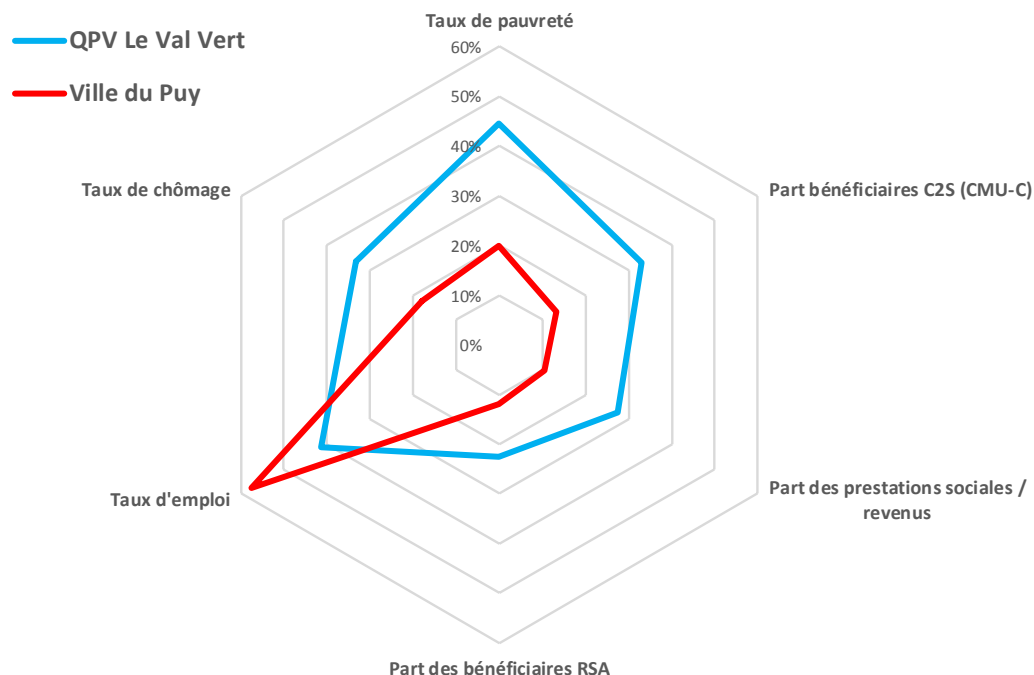
Enfin, le quartier est une terre d'immigration, avec une part d'étrangers très élevée (forte hausse / +3pts comparé à l'ensemble QPV), des nationalités multiples (près d'une vingtaine) avec des besoins prononcés en maîtrise de la langue et en accompagnement/suivi.

DEMOGRAPHIE (source : Insee / 2017-2018)	QPV Le Val Vert	Ville du Puy	Ensemble QPV
Part des 0-14 ans	23%	15%	25%
Evolution 2010/2017	+1,5pt	+1pt	+0,2pt
Part des 60-74 ans	13%	17%	12%
Evolution 2010/2017	-2,4pt	+1,2pt	+2,1pt
Etrangers	26%	9%	23%
Evolution 2010/2018	+8pt	+1,1pt	+4,6pt
Part des familles monoparentales	30%	24%	32%
Evolution 2010/2017	+14pt	+3,4pt	+17,1pt

Un quartier avec de très fortes fragilités sociales...

Avec 13 680€ de revenu médian disponible par UC en 2019 (contre 19 320€ pour la Ville), le Val Vert est le **quartier le plus précaire** de la commune et de l'agglomération. Les autres indicateurs confirment la concentration de précarité sur ce territoire (taux de pauvreté, part des prestations sociales dans les revenus, part des minima sociaux, part des bénéficiaires C2S - ex CMU-C). A noter que le taux de pauvreté (45%) du quartier du Val Vert est plus élevé que celui constaté sur l'ensemble des QPV métropolitains (44%). Cette pauvreté a **tendance à progresser** ces dernières années (+4,1pts entre 2016 et 2019, alors que le taux de pauvreté est stable sur la Ville et qu'il baisse sur l'ensemble des QPV -0,7pt)

Les **indicateurs « emploi »** sont également **très défavorables**, et plus marqués sur l'ensemble des QPV métropolitains (taux d'emploi : 41% contre 46% ; taux de chômage : 33% contre 29%). 160 demandeurs d'emploi catégorie ABC sont inscrits à France Travail au 31 décembre 2020, en forte diminution (-15% entre 2016 et 2020), en lien avec le déclin démographique du quartier.



... confirmées par l'analyse des acteurs et des habitants

Les acteurs relèvent des **fragilités accentuées en matière éducative et scolaire** (forte baisse des effectifs dans les écoles, IPS très bas notamment à l'école publique Edith Piaf (65 en 2021), un niveau scolaire très faible, une difficulté d'accroche des familles, prégnance d'enfants/jeunes livrés à eux-mêmes...), qui sont à ce jour **peu appréhendées dans le cadre de la politique de la ville**.

Les habitants et les acteurs font également remonter des **problématiques de bruit les soirs et la nuit** (108/Tour, enfants/jeunes), d'incivilités, de passages de quads/motos, de dégradations des véhicules (en cas de plaintes), de problèmes de voisinage, de violences de certains, d'une certaine forme d'omerta (par peur de représailles). Il est relevé enfin le **manque de communication des actions/activités** dans le quartier ; **et de présence humaine** (personnel maison de quartier, éducateurs de rue, médiateurs...).

Malgré tout, la **bonne ambiance générale** dans le quartier est relevée, comme l'importance de l'entente/aide et les **réseaux de solidarité entre habitants**, mais il demeure un certain isolement et des difficultés à s'intégrer pour certains, comme un **entresoi des habitants par communauté**.

Enfin, les habitants mettent en exergue des **besoins particuliers autour de leur cadre de vie** : jeux pour enfants, city, fleurissement/arbres, entretien/propreté, gestion des encombrants, état des parties communes, fonctionnement des ascenseurs, insalubrité de certains bâtiments, isolation phonique et thermique des immeubles, gestion des stationnements et de la circulation, offre médicale et de commerces en proximité...

Les axes de travail qui en découlent

- ⇒ Soutenir et **accompagner** de manière adaptée **les fragilités des habitants** du quartier (précarité, maîtrise de la langue, scolarité, emploi...)
- ⇒ Ouvrir le **chantier autour de la réussite éducative** : coopérations avec et entre les écoles, dispositifs spécifiques (type PRE local), travail partenarial à formaliser entre les travailleurs sociaux et les écoles autour du suivi et de l'accompagnement des familles...
- ⇒ Développer les **outils de tranquillité au plus près de la population** : médiation, présence et rondes pédestres en soirée, gestion des conflits de voisinage, gestion des incivilités (rappels à l'ordre), lien de confiance Police/habitants, caméras...
- ⇒ Mettre en œuvre une **démarche GUSP** en réponse aux remontées sur le cadre de vie des habitants
- ⇒ Développer la **présence humaine de proximité** sur le quartier et les actions qui « rassemblent » (entre communautés, entre le bas et le haut du quartier, ouverture du nouveau gymnase aux habitants et à une diversité des usages...)

PRESENTATION DU QUARTIER DE GUITARD

Un quartier rénové et attractif...

Situé au nord-est de la Ville du Puy-en-Velay, ce quartier concentre près de **350 logements sociaux** (343 - données 2020 RPLS), ce qui représente une part de plus de 70%.

Avec **1 426 habitants** (Insee 2018), il représente 7,5% de la population communale, avec une évolution démographique très positive : **+27,1%** entre 2013 et 2018 (contre +2,4% pour la Ville).

Sa **situation géographique** est **légèrement décalée/excentrée** par rapport au centre-ville du Puy-en-Velay, sur un promontoire, offrant ainsi de très belles perspectives/vues sur la Ville et ses environs. Le quartier possède en son sein **plusieurs équipements d'intérêt** (écoles, salle municipale, centre de loisirs, relais ados, maison de quartier, crèche, EHPAD, centre nautique communautaire, régie de quartier, installations sportives, bibliothèque départementale, archives départementales) et **quelques commerces** (dont un centre médical).

Le quartier a bénéficié du **1^{er} Programme National de Renouvellement Urbain** dans les années 2010, qui a profondément transformé favorablement et positivement ce territoire, son image/attractivité et une forme de mixité : réhabilitation/résidentialisation des logements, diversification de l'offre (nouvelles constructions et démolitions), création du centre aqualudique à rayonnement d'agglomération, nouvelle maison de quartier, rénovation de la crèche...

Les habitants sont **très attachés à leur quartier** (peu de rotation, peu de vacances dans les logements et une part élevée de ménages ayant emménagé depuis 10 ans et +).



... qui reste un quartier traditionnel de la « politique de la ville »

Guitard conserve son identité de **quartier « populaire »** par un profil marqué et une **forte identité « enfance/familles »**, une part très conséquente d'enfants (3pts au-dessus de ce qui est constaté sur l'ensemble des QPV métropolitains pour les 0-14 ans). Même si l'indice jeunesse (rapport entre les < 20 ans et les 60 ans et +) est de 1,2 (contre 0,8 pour la Ville), la **part des seniors est non négligeable pour un QPV** (+9pts comparé à l'ensemble des QPV France) et progresse de façon assez sensible.

Le poids des familles est primordial (2,8 personnes par résidence en moyenne contre 1,8 pour la Ville), mais il y a **peu de familles monoparentales** (et sans évolution majeure ces dernières années).

Enfin, le quartier reste une terre d'immigration, avec une **part d'étrangers élevée** (comparable à l'ensemble QPV France) mais là aussi sans évolution notable.

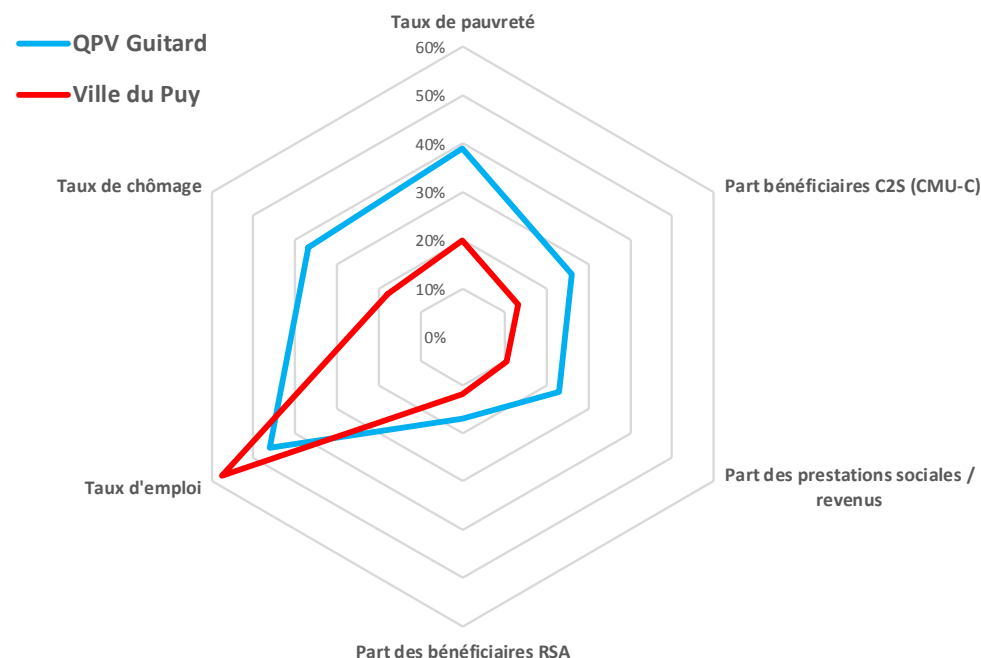
DEMOGRAPHIE (source : Insee / 2017-2018)	QPV Guitard	Ville du Puy	Ensemble QPV
Part des 0-14 ans	28%	15%	25%
Evolution 2010/2017	+4,6pt	+1 pt	+0,2pt
60 ans et +	27%	30%	18%
Evolution 2010/2018	+3,9pt	+1 pt	+2,2pt
Etrangers	22%	9%	23%
Evolution 2010/2018	+1,2pt	+1,1pt	+4,6pt
Part des ménages d'une personne	25%	56%	39%
Evolution 2010/2018	-5,5pt	+2,4pt	+2,5pt
Part des familles monoparentales	15%	24%	32%
Evolution 2010/2017	+1,5pt	+3,4pt	+17,1pt

Et un quartier avec des habitants précaires

Avec 14 670€ de revenu médian disponible par UC en 2019 (contre 19 320€ pour la Ville), Guitard est le **second quartier le plus précaire** (après le Val Vert) de la commune et de l'agglomération. Les autres indicateurs confirment la concentration de précarité sur ce territoire (taux de pauvreté, part des prestations sociales dans les revenus, part des bénéficiaires C2S - ex CMU-C). Cependant, ils sont **moins sensibles que ceux du quartier du Val Vert**, mais avec une tendance à augmenter (taux de pauvreté, part des bénéficiaires C2S), révélateurs d'une **montée de la paupérisation**.

Les **indicateurs « emploi »** sont également **défavorables**, et tout particulièrement le taux de chômage : 37% (contre 29% pour l'ensemble des QPV métropolitains). 150 demandeurs d'emploi catégorie ABC sont inscrits à France Travail au 31 décembre 2020, en diminution (-7% entre 2016 et 2020), alors que la population augmente fortement sur le quartier.

Comme sur le quartier du Val Vert, les **fragilités éducatives et scolaires** (baisse des effectifs des écoles, IPS faibles, montée des conflits entre familles/enfants, situations sociales-familiales de plus en plus complexes) sont prégnantes, sans réponses adaptées.



Un entresoi par communauté de vie qui s'amplifie

Le quartier de Guitard est un « **grand village** », où tout le monde se connaît avec un entresoi très important (scission par communauté d'appartenance ethnique/origine/culturelle), qui constitue sur certains aspects un **bienfait** (réseaux de solidarités, tranquillité, vie collective), mais sur d'autres aspects un **frein / un point de blocage** (peur du regard et du jugement de l'autre, crainte à demander de l'aide, repli/isolément sur soi, faible vivre ensemble et liens sociaux entre communautés). Cette **scission selon les communautés d'origine** s'opère petit à petit... mais avec **de moins en moins** de temps, d'espaces, **de lieux de partage et de lien**.

Il ressort également une **montée des violences et des conflits entre familles**, avec de moins en moins de filtres et de retenue ; des conflits qui sont importés ensuite à l'école par les enfants et/ou les parents.

Il est relevé un **manque de communication des actions/activités** dans le quartier ; et un **défaut d'activités pour les jeunes après 17 ans**.

Enfin, les habitants mettent en exergue des **besoins particuliers autour de leur cadre de vie** : jeux pour enfants, fleurissement, bancs/tables, jardins partagés, gestion des encombrants et des poubelles, état de certaines entrées, gestion du stationnement et de la circulation, état des voiries, relation distendue avec le bailleur Alliad Habitat, quelques problèmes d'insécurité les soirs et la nuit... ; mais en contrepoint, il ressort un bon niveau de propreté et d'entretien (notamment grâce à l'intervention de la Régie de Quartier).

Les axes de travail qui en découlent

- ⇒ Travailler sur le long terme le **vivre ensemble entre communautés** et sur ce qui rassemble **autour des valeurs républicaines universelles**, le desserrement de l'emprise communautaire et l'entresoi : aller vers les habitants, plus d'échanges et de rencontres, meilleure communication sur les activités proposées, événements intergénérationnels, présence humaine en proximité...
- ⇒ Ouvrir le **chantier autour de la réussite éducative** : en lien avec les 2 écoles, dispositifs spécifiques (type PRE local), accompagnement des familles, gestion des conflits...
- ⇒ Prendre en compte le **vieillessement des populations**
- ⇒ Développer les **outils de tranquillité au plus près de la population** : médiation, présence et rondes pédestres en soirée, gestion des conflits de voisinage, gestion des incivilités...
- ⇒ Mettre en œuvre une **démarche GUSP** en réponse aux remontées sur le cadre de vie des habitants et pour une meilleure relation bailleur/locataires
- ⇒ Développer une offre et un **mode d'intervention spécifique en direction des jeunes adultes** (chantiers jeunes, projets jeunes, foyer jeunes...)

PRESENTATION DES QUARTIERS RATTACHES AU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION

Le centre historique du Puy-en-Velay



Ce territoire, situé en plein cœur du centre-ville de la Ville du Puy-en-Velay, présente un **profil de précarité non négligeable** (taux de pauvreté : 28% contre 20% pour la Ville, part des prestations sociales dans les revenus : 16% contre 10% pour la Ville), mais une précarité moindre comparée aux deux quartiers « politique de la ville ».

Avec près de 4 000 habitants (20,5% de la population communale), il est marqué par une **sur-représentation d'un public jeunes adultes** (21% de 15-24 ans contre 15% pour la Ville) et un indice jeunesse (rapport entre les < 20 ans et les 60 ans et +) particulièrement élevé de 1,4 (contre 0,8 pour la Ville). Il concentre également une très **forte part de personnes seules** (jeunes adultes) et de **monoparents** (le plus fort taux et en forte progression).

Le nombre de Demandeurs d'Emploi (France Travail) au 31 décembre 2020 représente près de 27% des DE de la Ville (rappel du poids de population : 20,5%) ; révélateur d'une **concentration particulière des demandeurs d'emploi** sur ce territoire (plus de 500 personnes DE catégorie ABC), notamment des jeunes (moins de 26 ans).

En outre, ce territoire est marqué par un **fort « turn over » et brassage des populations** (forte part des emménagés récents) ; à noter également le **poids des ménages locataires** (3 sur 4) avec une **place prépondérante du parc privé**, parc social de fait sans interlocuteur (au contraire des quartiers avec les bailleurs sociaux).

Enfin, le centre historique réunit un **public de « marginaux »**, tous logés (bailleurs et associations spécialisées), et dont une partie sont des migrants récents ; des « marginaux », source de nuisances pour les riverains et les touristes (mendicité, conduites addictives, conflits de territoire entre eux).

Ce secteur fait l'objet d'une attention particulière notamment sur la question sociale via le **projet « Territoire Zéro Chômeur »**, sur l'habitat via les approches type **OPAHRU**, sur l'animation de la vie sociale avec la **présence d'un centre social et d'un espace de vie sociale**, et sur la prévention avec la **présence de l'équipe de prévention spécialisée**.

Le quartier de La Bouteyre à Chadrac

Constitué de **138 logements** (tous en plafond PLUS) mis en service en 1967-68, répartis sur 15 entrées, La Bouteyre est un petit quartier d'habitat social excentré et situé sur la **partie Nord-Est de la commune de Chadrac**. Au 1^{er} trimestre 2024, 135 logements sont loués avec la présence estimée d'**environ 280 habitants**. A noter que 11 logements sont loués à des associations qui font de la sous location (Tremplin, CLEF43 et Entraide Pierre Valdo).

Pour l'occupation sociale du parc géré en direct par l'OPAC 43 : **60% des ménages sont isolés** (dont 37% ont plus de 65 ans), 31% sont des familles avec enfants mineurs (65 enfants) dont les **2/3 sont des familles monoparentales** (21 familles).

83% des ménages ont des revenus en deçà des 60% du plafond de ressources, et **75% bénéficient de l'APL**. Côté insertion/emploi, 16% des ménages ont un emploi stable, 6% ont un emploi précaire, **21% se déclarent chômeurs**, **33% des ménages ont plus de 60 ans** donc possiblement à la retraite. Enfin, 13% des ménages ont au moins une personne en situation de handicap.



Le quartier de La Bouteyre **a déjà fait l'objet d'une attention particulière au titre de la Politique de la Ville** : territoire ciblé dans le Contrat de Ville 2000-2006, priorité 2 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009, convention de Renouvellement Urbain 2009-2013... ; permettant le développement et la reconnaissance de **plusieurs projets et acteurs présents** (maison de quartier, adulte relais, éducatrice spécialisée, collectif famille, aire de bricolage, salle polyvalente, crèche, présence assistants sociaux et PMI, chantiers jeunes d'été, fêtes du quartier, « Mille-Club » pour les 10-13 ans...) ; permettant également la **réhabilitation de 138 logements**, la **démolition de 40 logements**, l'**accessibilité PMR à 2 bâtiments**, et la **transformation de 24 logements en locaux d'activité**. Sur ce dernier point, sont actuellement présents l'OPAC 43 Agence Le Puy, l'ADAPEI Siège social, l'Entraide Pierre Valdo Accueil Ukraine, l'Ecole du Chemin des Lutins, la Maison Départementale de l'Habitat, le Centre Social de Chadrac Salle Péliissier/ancien aire de bricolage. Une partie de ces locaux est aujourd'hui disponible/inutilisée.

En 2015, La Bouteyre n'est pas retenue en quartier prioritaire en raison de sa petite taille (volume inférieur à 1 000 habitants) et **placée en « veille active »** avec les pistes de travail suivantes : maintien des actions collectives de proximité au sein du quartier, maintien du lien avec les publics les plus fragilisés, maintien des actions de prévention ados, renforcement de la cohérence multi partenariale et développement du travail en réseau, promotion d'une démarche participative des habitants.

Le quartier de L'Arbousset à Espaly-Saint-Marcel

Constitué de **116 logements** (tous en plafond PLUS et dont 20 accessibles PMR) mis en service en 1970-74, répartis sur 13 entrées, L'Arbousset est un petit quartier d'habitat social situé à l'Ouest et peu éloigné du cœur de ville de la **commune d'Espaly-Saint-Marcel**. Au 1^{er} trimestre 2024, 114 logements sont loués avec la présence estimée d'**environ 230 habitants**. A noter que 10 logements sont loués à des associations qui font de la sous location (Tremplin, CLEF43, Habitat et Humanisme).

Pour l'occupation sociale du parc géré en direct par l'OPAC 43 : **53% des ménages sont isolés** (dont 39% ont plus de 65 ans), 38% sont des familles avec enfants mineurs (63 enfants) dont **60% sont des familles monoparentales** (21 familles).

72% des ménages ont des revenus en deçà des 60% du plafond de ressources, et les **2/3 bénéficient de l'APL**. Côté insertion/emploi, 12% des ménages ont un emploi stable, 4% ont un emploi précaire, **13% se déclarent chômeurs**, **23% des ménages ont plus de 60 ans** donc possiblement à la retraite. Enfin, 18% des ménages ont au moins une personne en situation de handicap.

Un local est mis à disposition des **Restos du Cœur** sur le quartier pour la **distribution de l'aide alimentaire**. L'OPAC 43 a engagé un programme complet de **réhabilitation-résidentialisation de l'ensemble des logements** du quartier sur la période 2024-2026 ; en parallèle, la commune a programmé **l'aménagement de nouveaux espaces publics**.

Ces trois territoires/quartiers rattachés au Contrat de Ville bénéficieront de la mobilisation/priorisation des **moyens de droit commun** de l'ensemble des partenaires signataires, mais également de la **solidarité locale** avec la mobilisation de moyens fléchés de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (cadre de l'enveloppe « cohésion sociale »), selon les besoins et les éléments de diagnostic qu'il reste à préciser plus finement.



L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030

UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE

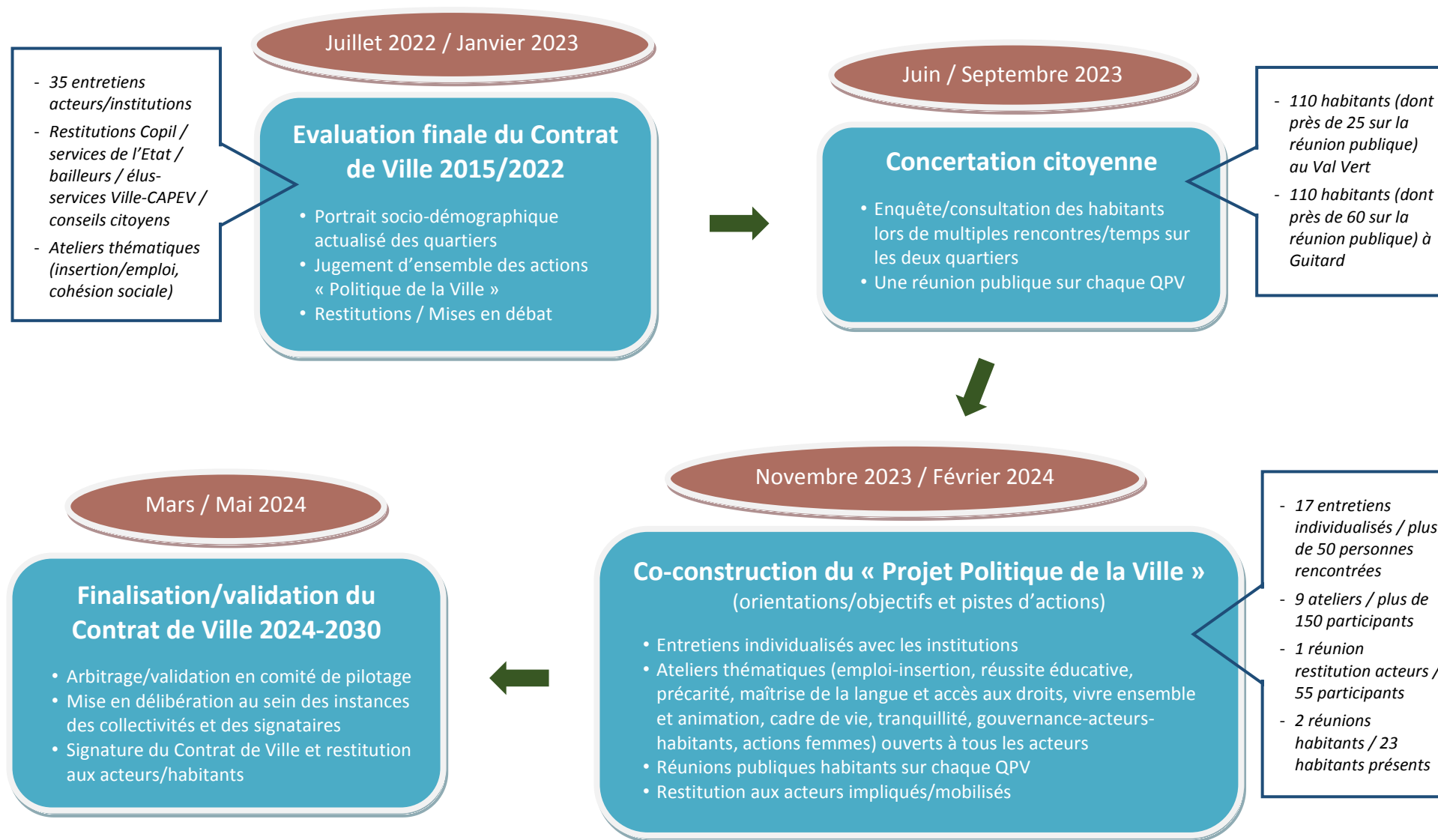
La **Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et l'Etat** ont lancé dès l'été 2022 la démarche d'élaboration de la nouvelle génération du Contrat de Ville renommé « Engagements quartiers 2030 », avec l'appui d'une expertise extérieure. Cette démarche globale s'est structurée autour d'une méthodologie intégrée de l'amont : évaluation/bilan du Contrat de Ville 2015/2022 et portrait actualisé des quartiers ; à l'aval : le présent contrat de ville avec des orientations opérationnelles. Ainsi, elle s'est appuyée sur :

- Une **évaluation finale du Contrat de Ville** 2015-2022 ;
- Un **diagnostic territorial** transversal des 2 quartiers concernés (quartiers « politique de la ville ») et les quartiers rattachés au Contrat de Ville ;
- La définition, en corrélation, d'un **projet « politique de la ville »** sur le territoire de l'agglomération (enjeux/orientations) ;
- La finalisation du **présent contrat de ville** qui précise les priorités opérationnelles, les moyens mis en œuvre et les engagements de chacun.

La démarche a été fondée sur **l'association de l'ensemble des acteurs** : élus, services, partenaires institutionnels, associatifs et habitants. A noter notamment :

- Le suivi de la démarche par les co-pilotes (Etat, Ville et CAPEV) via la tenue à chaque étape de **comités de suivi et comités de pilotage** ;
- Un travail spécifique d'**appropriation avec les élus** communautaires et municipaux ;
- L'association des acteurs aux différentes phases par la mise en place de plusieurs **ateliers thématiques ou de restitutions**, mais également des **entretiens** individuels et semi-collectifs ;
- L'association des habitants sur chacun des quartiers avec la tenue de plusieurs **réunions publiques habitants** sur la vision de leur quartier et des orientations du nouveau Contrat de Ville, ainsi qu'une **concertation citoyenne** durant tout l'été 2023, sans oublier une association continue des deux **conseils citoyens** ;
- La tenue de séances de **travail** resserrées **avec chacun des signataires/partenaires** pour prioriser les orientations du projet, les moyens à mobiliser et les engagements de chacun.

SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



LES ELEMENTS CLEFS DE L'EVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015/2022

- En moyenne plus de **50 actions financées par an**, prégnance des porteurs associatifs « professionnalisés », **prédominance du pilier « cohésion sociale »**, une programmation fortement impactée par la crise sanitaire en 2020/2021, près de **2M€ mobilisés sur les 8 ans**, les **2/3 ciblés sur les QPV** avec un tournant dès 2019 sur ce ciblage « quartiers » (suite à l'évaluation à mi-parcours)
 - ✓ Le **pilier « emploi / développement économique »** : plusieurs initiatives aux résultats limités, un déficit de coordination territoriale et de projets communs entre acteurs, une difficulté à mobiliser les publics ; un droit commun mobilisé en faveur des QPV (Pôle Emploi, Mission Locale...), mais une approche spécifique QPV peu appréhendée ; une problématique d'accès à l'emploi des publics QPV centrée sur des freins annexes
 - ✓ Le **pilier « cohésion sociale »** : prégnance des actions « récréatives » (sport et culture) ; un volet santé récemment investi à performer ; des volets peu abordés (maîtrise de la langue, accès aux droits, repli communautaire, vieillissement), et surtout réussite éducative et lutte contre les précarités
 - ✓ Le **pilier « cadre de vie / renouvellement urbain »** : peu de projets ; une démarche GUSP en sommeil sur toute la période malgré des besoins et une demande des habitants d'être associés ; une GUSP relancée en 2022 dans le cadre du PRU du Val Vert
 - ✓ Des **axes transversaux** plutôt bien intégrés (jeunesse, égalité femmes-hommes), excepté la lutte contre les discriminations
- La place prépondérante des **dispositifs connexes/thématiques** :
 - ✓ Un **PRU au Val Vert en phase opérationnelle** dans une organisation « bien huilée » et un climat plutôt apaisé
 - ✓ Les **adultes relais** : des postes en fort « turn over », révélateur d'importants dysfonctionnements structurels ; des postes thématiques et non territoriaux qui interrogent ; des missions pourtant majeures dans les QPV, qui ont fait leur preuve de pertinence et d'impact
 - ✓ **L'abattement TFPB** : une sous-consommation pour l'OPAC et des natures d'actions discutables au vu de l'esprit ATFPB ; une sur-valorisation de l'ATFPB pour Alliage Habitat ; très peu d'actions partenariales et ouvertes aux autres acteurs ; absence de concertation, d'information, et de suivi
 - ✓ **Quartiers d'été** : une programmation d'activités dès l'été 2020, qui s'est prolongée sur les autres vacances ; un grand succès sur l'édition 2020 (vraie résonance avec la crise Covid), mais plus relatif sur 2021 et 2022 ; une articulation forte avec le Contrat de Ville

- Une **animation/gouvernance**, dont les socles/bases sont posés mais avec des marges de progrès importantes :
 - ✓ Une **animation de la politique de la ville limitée** : des instances assez administratives/formelles, une ingénierie locale sous calibrée
 - ✓ Un portage Etat concentré sur la DDETSPP : une **bonne entente et cohésion CAPEV/DDETSPP** ; une notion interministérielle peu investie
 - ✓ Un **écosystème « acteurs » complexe** : un partenariat sur les QPV délicat entre acteurs sans coordination légitime, dans une logique de pré carré
 - ✓ La **limite de l'appel à projets généraliste** : arrivée d'acteurs déconnectés des territoires et de l'écosystème, sans complémentarité
 - ✓ Des **centres sociaux** avec un socle d'interventions solide (activités, pôle de services, pôle enfance-jeunesse-familles) ; des problématiques RH qui pèsent fortement ; une **position peu fédératrice** sur les quartiers et une relation aux habitants en question
 - ✓ Les **conseils citoyens : une dynamique assez exemplaire** et qui dure dans le temps, un développement de nombreuses actions d'animation, une autonomie qui progresse mais un besoin persistant d'accompagnement, un fonctionnement par arrêté et un formalisme trop rigides, des acteurs peu formés à l'écoute et au pouvoir d'agir des habitants

LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030 A CONDUIRE

LES AMBITIONS PARTAGEES ENTRE TOUS LES PARTENAIRES

La Politique de la Ville sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay revêt pour la période qui s'ouvre 2024/2030 une **double ambition** :

- **concentrer l'effort et les énergies sur les 2 quartiers les plus fragiles** (Val Vert et Guitard) ; tout en essayant les bonnes pratiques/expériences sur les autres quartiers rattachés au Contrat de Ville de l'agglomération (Centre-Historique du Puy-en-Velay, L'Arbousset à Espaly-Saint-Marcel, La Bouteyre à Chadrac)
- **concentrer l'effort et les énergies sur 3 orientations thématiques majeures** :
 - **L'inclusion sociale et l'insertion professionnelle** ciblées sur les publics fragiles/spécifiques des quartiers, notamment par un **renforcement des accompagnements** et un **travail sur la levée des freins** (maîtrise de la langue, accès aux droits, précarité financière, alimentation durable, santé, accès aux loisirs/sport/culture, charge familiale et mode de garde, lutte contre les discriminations...)
 - **La réussite éducative** pour tous les enfants/jeunes des quartiers, axée sur l'émergence d'un nouveau **dispositif d'accompagnement** des enfants et des familles, le développement de l'**offre éducative** sur les différents temps de l'enfant et du jeune, et une plus grande **implication des parents**
 - **L'amélioration du cadre de vie, de la qualité de vie et du vivre ensemble** au quotidien des habitants, par une meilleure **gestion collective des espaces** des quartiers, par une amélioration des **conditions d'habiter**, en garantissant une certaine **tranquillité de vie**, tout en démultipliant les espaces et projets de **lien social et de rencontres** entre les différentes communautés d'origine, les différentes générations...

Ces ambitions prendront corps et réalité dans une nouvelle **gouvernance/animation** du Contrat de Ville où chacun des partenaires (co-pilotes, institutions signataires, acteurs associatifs) sera mobilisé, dans une nouvelle **place centrale que les centres sociaux** devront prendre en proximité sur chaque quartier, et dans la recherche permanente d'aller vers et d'implication des **habitants dans le cœur de la démarche**, aux côtés des conseils citoyens existants.

Enfin, les efforts de la Politique de la Ville n'auront de sens que si l'ensemble des **politiques et dispositifs de droit commun** sont **mobilisés et déclinés de façon prioritaire** sur ces 2 territoires. Sont visés tout particulièrement la **réforme France Travail** (loi « plein emploi ») en matière d'insertion professionnelle, les nouvelles dispositions apportées par la **loi CIAI (« Contrôler l'Immigration, Améliorer l'Intégration »)** sur les questions d'apprentissage du Français, le plan d'actions de la **DILCRAH** (Délégation Interministérielle de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT), les coopérations renforcées avec l'**Education Nationale** autour de l'ambition de réussite éducative des enfants, les articulations avec le **Pacte des Solidarités** en matière d'inclusion et de lutte contre les précarités ou avec le **FIPDR** (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) sur les questions de tranquillité/sécurité, la mobilisation des **Fonds Verts** sur l'amélioration de l'habitat dans les quartiers, les connexions avec la **CTG** (Convention Territoriale Globale) portée conjointement par les collectivités et la CAF sur les enjeux d'animation de la vie sociale et des questions enfance-jeunesse-familles, la mobilisation de l'**ARS** (Agence Régionale de Santé) autour de la médiation santé, le renforcement de la **prévention spécialisée** compétence du Conseil Départemental, le renforcement des **politiques sectorielles de l'agglomération** sur ces QPV notamment les politiques habitat/rénovation urbaine, transports/mobilités, cohésion sociale, alimentation/agriculture (Projet Alimentaire Territorial) mises en œuvre.

ORIENTATION 1

Accompagner et soutenir les personnes fragiles et les publics spécifiques des quartiers prioritaires dans leur insertion sociale et professionnelle, ainsi que dans leur intégration à la vie de la cité

Les éléments clefs du diagnostic

- Une problématique d'accès à l'emploi centrée sur les freins annexes : précarité, mobilité, langue, santé, garde d'enfants, discriminations, absence de réseaux...
- Des quartiers cosmopolites (près de 20 nationalités présentes), avec un déficit en maîtrise de la langue et des codes institutionnels, ce qui nécessite plus de suivi et d'accompagnement
- Une précarité financière très marquée et qui s'accroît, en particulier sur le QPV du Val Vert, auquel s'ajoute une concentration très importante de familles monoparentales
- Des fonctionnements communautaires qui s'amplifient, notamment sur Guitard, et qui peuvent impacter les parcours de vie individuels

Finalités/ambitions

Il s'agit d'accompagner durablement les personnes présentant des fragilités et des points de blocage, qui les empêchent de s'insérer tant socialement que professionnellement dans la société.

La finalité est de soutenir les personnes pour lever ces freins, qui peuvent être multiples (précarité financière, mobilité, langue, santé, garde d'enfants, discriminations, absence de réseaux, manque de confiance en soi, accès aux droits...).

Ce soutien pourra prendre différentes formes : accompagnements individuels, actions collectives... et être ciblé sur un champ spécifique ou sur plusieurs domaines en même temps, dans le cadre d'un accompagnement global.

Les pistes de travail et les projets envisagés (cf. annexe 1 pour les précisions sur les actions/projets)

1 Actions prioritaires 2024-2025

- ⇒ Refondre le dispositif global des **ateliers linguistiques**, prenant en compte les nouvelles dispositions de la loi « immigration », et en lien avec les différents besoins des populations des QPV 1
- ⇒ Structurer/bonifier le dispositif ARS « **médiation santé** » sur les QPV : 1/2 temps d'un poste infirmière ISBA avec la structuration d'un réseau de proximité sur chaque quartier en appui de ce poste de médiation santé 1
- ⇒ Créer un **tiers lieu** autour de **l'alimentation durable et accessible au Val Vert**, alliant restaurant solidaire, épicerie solidaire, groupement d'achat (type réseau VRAC), jardins partagés, ventes directes/marchés, transformation des produits (bocaux, ateliers cuisines), collaborations avec les écoles... ; et avec des connexions/déclinaisons sur le quartier de Guitard 1

- ⇒ Expérimenter un dispositif d'**accompagnement renforcé des publics en insertion** sur la levée des freins, s'appuyant sur la réforme France Travail (loi « plein emploi ») : dispositif dédié/spécifique aux habitants des QPV sur des portefeuilles d'accompagnement limités (approche globale, accompagnements souples et adaptables), avec un positionnement d'acteurs différents selon la typologie des publics (jeunes, femmes, publics adultes, seniors...) 1
- ⇒ Expérimenter une **offre de garde ponctuelle** au Val Vert : essaimage de l'expérience du projet « Passerelle » de la Mission Locale 1
- ⇒ Faire émerger une **Maison France Services** (MFS) mutualisée pour les quartiers, et itinérante dans les locaux des centres sociaux
- ⇒ Etudier un dispositif d'**accompagnement en lien avec la précarité financière** des plus fragiles, via un repérage et un travail de prévention des situations d'impayés/surendettement : ateliers de sensibilisation/prévention et de gestion budgétaire, jumelés à un système d'aides/bonus financiers
- ⇒ Mettre en place un **pass loisirs-sport-culture** au profit des plus précaires/fragiles : poursuite de l'accompagnement DAHLIR, mise en œuvre d'un axe particulier sur l'accès à la culture et aux équipements culturels
- ⇒ Poursuivre/bonifier les **actions spécifiques en direction des publics féminins**, sous le prisme de l'égalité femmes-hommes, et en ouvrant/accompagnant ces projets (et leurs porteurs) vers des approches plus intégrées (place des femmes dans l'espace public, discriminations/violences sexistes, représentations/regards des autres...)

Les leviers et facteurs de réussite

- Mobilisation/articulation avec les politiques et dispositifs de droit commun de l'État : France Travail, ressources issues de la loi « immigration » sur l'apprentissage du Français et les valeurs de la République, moyens de droit commun de l'ARS, moyens spécifiques MFS...
- Co-construction des projets réunissant les acteurs locaux et les acteurs thématiques/sectoriels : réseau d'acteurs de l'emploi (France Travail, Mission Locale, FACE, CIDFF...), gouvernance coopérative avec un collectif de structures (précarité, acteurs QPV, insertion, alimentation/maraîchage) autour du tiers lieu alimentation, réseau des acteurs de proximité sur la médiation santé, réseau d'acteurs sur l'accès à la culture...
- Benchmark/appui sur des expériences extérieures réussies (tiers lieu alimentation, MFS itinérante, offre de garde / dispositif Passerelle, actions intégrées sur la place des femmes...)

Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Nbre d'habitants des QPV présents dans les ateliers linguistiques et typologie/évolution des parcours/niveaux
- ⇒ Nbre d'habitants des QPV pris en charge en médiation santé
- ⇒ Nbre d'habitants accompagnés dans leur parcours d'insertion et de levée des freins, dont part qui accède/retourne en emploi
- ⇒ Nbre et typologie des habitants QPV touchés ou mobilisés autour du tiers lieu alimentation, et impact/évolution des parcours de vie
- ⇒ Nbre d'habitants QPV qui accèdent aux équipements culturels Ville
- ⇒ Evolution des situations d'impayés des habitants QPV
- ⇒ Evolution de la place des femmes dans chaque quartier

ORIENTATION 2

Tendre vers une égalité des chances et de réussite éducative pour tous les enfants/jeunes des quartiers

Les éléments clefs du diagnostic

- Forte fragilité de la population scolaire des 4 écoles des QPV, au vu de leur indice de position sociale (IPS) ; l'école publique Edith Piaf au Val Vert présentant l'IPS le plus bas (et en très forte régression)
- Des problématiques éducatives et scolaires majeures, notamment au Val Vert (à ce jour peu appréhendées dans le cadre de la Politique de la Ville) ; auxquelles se rajoute une difficulté d'accroche des familles
- Importance de l'accueil périscolaire sur le Val Vert, mais peu de fréquentation des enfants du QPV à l'ALSH
- Prégnance de jeunes livrés à eux-mêmes sur les quartiers, avec un défaut d'activités pour les jeunes après 17 ans ; importance des Relais ados (coopération affirmée avec la prévention spécialisée au Val Vert)

Finalités/ambitions

Cette orientation vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle repose sur une grande alliance des acteurs éducatifs : parents, collectivités, services de l'Etat, associations et habitants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

La logique de co-éducation constitue le fil rouge de cet axe de travail, notamment avec les parents, 1^{er} pilier de cette co-éducation.

Une attention particulière est également portée sur la jeunesse (post-ados et jeunes majeurs), qui constitue l'avenir de ces quartiers.

Les pistes de travail et les projets envisagés (cf. annexe 1 pour les précisions sur les actions/projets)

1

Actions prioritaires 2024-2025

- ⇒ Construire un **dispositif spécifique d'accompagnement des enfants et leurs familles**, avec en filigrane une **labellisation en Cité Educative** : repérage des situations fragiles/complexes dans les différents espaces/lieux fréquentés par les enfants et les familles ; diagnostic individuel de l'enfant et de la famille, croisé entre acteurs (scolaire, périscolaire, extrascolaire, travailleurs sociaux...) ; orientation, mobilisation, suivi/accompagnement vers les dispositifs et structures existantes, avec une mobilisation/implication des familles concernées... 1
- ⇒ Soutenir l'émergence de **l'école des parents** du Val Vert, la développer puis l'essaimer sur le quartier de Guitard : soutien des familles dans leur rôle de « parentalité », apprentissage de la langue française et des codes institutionnels, intégration des parents dans les structures éducatives... 1

- ⇒ Renforcer l'encadrement et l'**animation du périscolaire au Val Vert** (professionnels adaptés/spécifiques en complément) ; créer une structure/**offre similaire** (Accueil de Loisirs Associé à l'École - ALAE) **sur le quartier de Guitard**
- ⇒ Renforcer l'**accès aux loisirs des enfants les plus fragilisés** : école des loisirs au Val Vert (logique du dispositif « école ouverte » les mercredis après-midi en complémentarité de l'ALSH), proposition d'un pass CLSH aux familles les plus précarisées (logique des ex-bons CAF), réservation de places pour les enfants des QPV aux « tickets sports »
- ⇒ Amorcer un **travail spécifique autour de la parentalité**, centré sur les familles/parents dont les enfants sont laissés seuls sur les espaces extérieurs en journée ou en soirée (dialogue/rencontre individuelle, orientation/accompagnement, prise en charge éventuelle...), développement de lieux d'accueil parents/enfants mobiles en pieds d'immeubles...
- ⇒ **Renforcer l'équipe de prévention spécialisée** : retour à 4 éducateurs de prévention spécialisée, présence physique plus soutenue sur les 2 QPV 1
- ⇒ Proposer des **actions spécifiques en direction des jeunes majeurs** : chantiers éducatifs jeunes dans une logique insertion/rémunératrice, ouverture de temps d'accueil informels en direction des jeunes 17/20 ans, accompagnement d'initiatives de structuration d'associations de jeunes... 1

Les leviers et facteurs de réussite

- Co-construction des projets avec les acteurs majeurs de l'éducation et du soutien aux familles ; notamment l'Education Nationale (1^{er} et 2nd degrés), le Conseil Départemental, la Ville, la CAF : émergence d'une culture commune, mobilisation du réseau d'acteurs, définition d'actions concrètes...
- Légitimation/désignation d'une coordination sur chaque quartier (centre social / référent familles), pour garantir la transversalité entre les acteurs et les structures
- Dépôt d'un dossier de demande de labellisation « Cité Educative » afin de mobiliser des moyens spécifiques
- Renforcement du droit commun du Conseil Départemental sur la prévention spécialisée

Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Nbre d'enfants/jeunes/familles de chaque QPV accompagnés dans leur parcours éducatif et typologie/évolution des parcours/niveaux
- ⇒ Nbre de parents mobilisés/accompagnés des QPV (école des parents, actions parentalité...), et impact/évolution sur leur parentalité
- ⇒ Nbre d'enfants présents/inscrits des QPV à chaque ALSH des deux quartiers
- ⇒ Nbre de jeunes (notamment 17/20 ans) mobilisés/impliqués des QPV dans les actions spécifiques qui leur sont destinées

ORIENTATION 3

Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie au quotidien des habitants des quartiers, et favoriser la vie collective sur ces territoires

Les éléments clefs du diagnostic

- Transformation profonde/positive des QPV par le PRU : terminé sur Guitard, en cours au Val Vert ; présence importante d'équipements, services et commerces
- Des remontées conséquentes des habitants autour de la GUSP : jeux, mobilier, jardins, encombrants, déchets, propreté, stationnement et circulation, voiries, transport urbain...
- Des remontées également importantes autour de l'insécurité les soirs et la nuit (regroupements, rodéos, deals, incivilités, violences, dégradations...)
- Des démarches GUSP/ATFPB en sommeil sur toute la période 2015-2023 malgré des besoins et une demande des habitants d'être associés
- Un entresoi qui s'amplifie par communauté d'appartenance, notamment sur Guitard ; jumelé à un déficit de présence humaine de proximité (personnel maisons de quartier, éducateurs de rue, médiateurs...)

Finalités/ambitions

Cette orientation a pour ambition de porter un regard sur la gestion et le fonctionnement au quotidien de chacun des deux quartiers, et d'élaborer des réponses aux manques et aux problèmes constatés (propreté, maintenance/entretien, régulation des usages, petits aménagements/équipements, commerces/services, bien vivre ensemble, tranquillité...).

Une finalité toute particulière concerne l'amélioration du vivre ensemble entre les différentes communautés, entre les genres, les différentes générations présentes sur ces territoires, pour dépasser les cloisonnements et la montée forte de l'entresoi, sources de repli sur soi, d'enfermement voire de séparatisme.

Aux côtés de ces dimensions du quotidien, cette orientation recouvre également une ambition de moyen et long terme sur l'évolution structurelle de ces quartiers, par un travail autour de la mixité sociale et d'une plus grande diversité du peuplement.

Les pistes de travail et les projets envisagés (cf. annexe 1 pour les précisions sur les actions/projets)

1

Actions prioritaires 2024-2025

- ⇒ Régulariser/systématiser les **diagnostics en marchant sur chaque quartier** (une fois tous les 2/3 mois), associant les bailleurs, la Ville/Agglo (services techniques notamment), les Conseils Citoyens, et les habitants ; un regard particulier sera porté sur l'amélioration des relations bailleurs/locataires (présence en proximité, accueil, réactivité dans les réponses apportées aux demandes/sollicitations...)

1

- ⇒ Mettre en place des **actions pour limiter les dépôts d'encombrants** : actions de prévention/éducation/sensibilisation, organisation de « journées de débarrassage collectif / solidaire », expérimentation sur des zones de stockage/collecte pré-définies et organisées, mise en place d'un système « allo encombrants »...
- ⇒ Expérimenter des **nouveaux modes de transport/mobilité** : installation du dispositif d'auto partage « auto-en-velay » sur chaque quartier, expérimentation de navette partagée sur des événements / transport organisé (centres sociaux, associations locales) notamment les dimanches, développement des modes doux (notamment lien centre-ville / Guitard)...
- ⇒ Diversifier l'**offre de services et de commerces sur les quartiers** : arrivée d'une boulangerie et reprise du café/bar au Val Vert, mise en place d'un café associatif à Guitard
- ⇒ Aménager/**développer les espaces de vie collective** : aires de jeux (adaptées aux différentes tranches d'âge des enfants/jeunes), parcs publics (notamment le ré-aménagement du parc de Bonneterre sur Guitard), jardins partagés... 1
- ⇒ **Systematiser des temps de rencontres collectifs et conviviaux**, sous l'égide du centre social, de façon régulière/récurrente dans chaque quartier (fêtes des voisins, cafés/animations en pieds d'immeubles, repas partagés, barbecue géant, journée soupes, temps de partage pendant le ramadan, puces/trocs, retransmission événements en grand écran, JO des quartiers, activités multisports, accueil des nouveaux arrivants, ludothèque ouverte...), dans une logique de « pouvoir d'agir » et d'habitants acteurs, des rencontres qui investissent-occupent les espaces publics / extérieurs et en lien avec la vie des habitants (du plus grand nombre) : fin d'après-midi et week-end ; petites vacances... 1
- ⇒ Mobiliser une **structure de médiation sur les valeurs de la République** autour des situations de rupture (éloignement des services publics, signalement de dérives-comportements déviants), afin de renouer le dialogue, lever les freins et les inquiétudes, déconstruire les préceptes et discours complotistes, réinstaller une relation de confiance... 1
- ⇒ Développer des **outils/dispositifs de tranquillité sur les deux quartiers** : autour de la **sécurité situationnelle** (éclairage, caméras, liens bailleurs-polices), autour de l'amélioration de la **relation habitants/polices** (rencontres régulières polices/habitants en proximité, y compris avec les jeunes via le Relais Ados et les actions spécifiques jeunes majeurs), autour de l'expérimentation d'un **service de médiation/tranquillité en soirée** (présence humaine spécialisée afin de gérer les situations de conflits-tensions et d'objectiver la réalité de ce qui se passe sur chaque quartier en matière de tranquillité, expérimentation dans un 1^{er} temps sur quelques mois - période printemps/été) 1
- ⇒ Soutenir/défendre la **réhabilitation globale du 108 au Val Vert**, dans la temporalité du Contrat de Ville 2024-2030, avec une 1^{ère} tranche de résidentialisation/réhabilitation des parties communes dans le cadre du NPNRU (réaffectation / économie générale du projet) dès 2024 1
- ⇒ Ouvrir le **chantier du peuplement et de la mixité sociale sur les 2 QPV**, dans le cadre de la mobilisation des différents outils et des différentes instances issus de la circulaire du 18 décembre 2023 sur ce sujet

Les leviers et facteurs de réussite

- Connexion / harmonisation / mobilisation du levier des bailleurs avec l'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB), qui fait l'objet d'une convention spécifiques entre les bailleurs, les collectivités et l'Etat (reprise des pistes d'actions posées dans la présente orientation)
- Mobilisation/recherche des financements de droit commun sur la partie Habitat, notamment la réhabilitation globale du 108 au Val Vert (Etat, Agglomération, Département, Région, Europe...)
- Implication du conseil citoyen et de toutes les associations de chaque quartier : travail/dialogue inter-associations sur chaque territoire sous animation du centre social
- Vigilance à rendre accessible le nouveau gymnase du Val Vert à la population du quartier (animations, activités, évènements...)
- Benchmark/appui sur des expériences extérieures réussies (gestion des encombrants, médiation « tranquillité », médiation « valeurs de la République »...)

Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Rapport entre problématiques repérées-identifiées et solutions apportées dans le cadre des diagnostics en marchant, avec la distinction sur leur nature/typologie
- ⇒ Evolution du volume d'encombrants collectés par les bailleurs
- ⇒ Nbre et typologie des habitants QPV touchés/mobilisés autour des actions de vivre ensemble
- ⇒ Evolution des phénomènes d'entresoi et des fonctionnements communautaires sur chacun des 2 quartiers
- ⇒ Evolution du sentiment d'insécurité/tranquillité dans chaque QPV
- ⇒ Suivi des indicateurs sur l'évolution du peuplement des 2 quartiers, y compris des indicateurs sur les obligations en matière de politique d'attribution des logements sociaux en QPV et hors QPV

FOCAL QUARTIER PAR QUARTIER

La Politique de la Ville sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay et **les 3 orientations thématiques développées ci-avant se déclineront sur les deux quartiers « politique de la ville » du Val Vert et de Guitard**. En effet, les problématiques et les besoins identifiés sont globalement de même nature, en particulier sur les fragilités sociales des populations, sur l'enjeu de réussite éducative des enfants et des jeunes, ou sur l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Toutefois, chacun des quartiers présente des **spécificités qui doivent être prises en compte** dans la déclinaison de ces orientations, notamment en termes de **priorisation et d'accentuation** sur tel ou tel sujet.

Les spécificités pour le QPV du Val Vert

Déclinaison accentuée des actions relevant de l'orientation 1 autour de **l'accompagnement/soutien des publics fragiles**, notamment en matière de précarité financière (tiers lieu alimentation), de maîtrise de la langue (ateliers linguistiques), du développement d'une offre de garde.

Déclinaison accentuée sur la **prise en charge des enfants/jeunes livrés à eux-mêmes sur les espaces publics/extérieurs** : école des loisirs, travail autour de la parentalité, pass CLSH, médiation tranquillité en soirée...

Les spécificités pour le QPV de Guitard

Déclinaison accentuée des actions relevant de l'orientation 3 autour du **vivre-ensemble entre communautés d'origine, entre genres et entre générations**, notamment le développement des actions/temps de rencontres, des espaces de vie collective, de la mobilisation d'une structure de médiation sur les valeurs de la République.

Déclinaison accentuée des **actions spécifiques en direction des publics féminins**, sous le prisme de l'égalité femmes-hommes.

Déclinaison accentuée sur le développement des **actions spécifiques en direction des jeunes majeurs** (chantiers éducatifs jeunes, temps d'accueil informels 17/20 ans, appui à la structuration d'associations de jeunes...).

LES QUARTIERS RATTACHES AU CONTRAT DE VILLE

Ouvrir l'approche « Politique de la Ville » à des territoires repérés localement comme poches de pauvreté : L'Arbousset à Espaly-Saint-Marcel, La Bouteyre à Chadrac, et le Centre-Ville du Puy-en-Velay

Les éléments clefs du diagnostic

- Des situations délicates sur d'autres secteurs de l'Agglomération : La Bouteyre à Chadrac (138 logements), L'Arbousset à Espaly (116 logements) ; mais des territoires qui sortent des radars « politique de la ville » de par leur volume insuffisant d'habitants
- A noter la réhabilitation-résidentialisation de l'ensemble des logements sur le quartier de L'Arbousset par l'OPAC 43 sur la période 2024-2026, ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces publics par la commune
- Le centre historique du Puy-en-Velay marqué par une précarité importante mais moindre comparée aux 2 QPV ; avec des concentrations particulières de demandeurs d'emploi, d'un public « jeunes adultes » et de monoparents

Finalités/ambitions

Une attention particulière sera portée tout spécifiquement à ces trois territoires, dont les difficultés apparaissent comme sensibles, avec des phénomènes de concentration de précarités et de fragilités, qu'il convient de prendre en compte et de traiter.

Ces territoires bénéficieront de la mobilisation des moyens de droit commun de l'ensemble des partenaires signataires, mais également de la solidarité locale avec la mobilisation de moyens spécifiques (CAPEV, communes), selon leurs besoins et les éléments de diagnostic définis.

Les pistes de travail et les projets envisagés (cf. annexe 1 pour les précisions sur les actions/projets)

- ⇒ Mener une **analyse fine de ces quartiers rattachés** au Contrat de Ville (hors QPV) : traitement des données collectées par les bailleurs dans le cadre de l'OPS (Occupation du Parc Social) ; complétées par une analyse des acteurs locaux, et par un travail d'enquête en porte à porte auprès des habitants (sous les angles éducation/familles, travail/insertion, précarité, vie collective... ; avec une implication des acteurs locaux de chaque quartier)
- ⇒ **Structurer un volet social en appui de la réhabilitation globale de l'Arbousset** (Espaly-Saint-Marcel) : création d'un relais de proximité sur ce quartier (émergence d'un Espace de Vie Sociale - EVS porté par la MJC), travail sur des coopérations nouvelles avec les travailleurs sociaux du

département, présence de l'équipe de prévention spécialisée (sous réserve d'un renforcement de cette équipe) en lien avec les éventuels agents de proximité de l'EVS, mobilisation des dispositifs spécifiques potentiels (MFS, médiation santé)...

- ⇒ **Remobiliser une dynamique d'actions et une présence en proximité sur La Bouteyre** (Chadrac) : appui sur le centre social actuel avec des déclinaisons d'activités/projets en proximité (lieu existant sur le quartier) ; travail sur l'accès aux droits des habitants (lien avec le projet MFS et une délocalisation sur la Bouteyre) ; mobilisation du dispositif spécifique « médiation santé » de l'ARS ; présence de l'équipe de prévention spécialisée (sous réserve d'un renforcement de cette équipe) en lien avec les agents de proximité du centre social ; travail sur le maintien de l'immeuble à vocation tertiaire, afin d'assurer une diversité fonctionnelle sur le quartier...
- ⇒ **Essaimer les initiatives « politique de la ville » sur le centre-ville du Puy** : appui sur le centre social existant avec des déclinaisons d'activités/projets en proximité ; complémentarités avec les dynamiques en place autour de l'emploi (projet « Territoire Zéro Chômeur »), autour de l'habitat (OPAH-RU, réhabilitations bailleurs), et autour de la présence de l'équipe de prévention spécialisée (avec l'éventuel renforcement de cette équipe) ; mobilisation des dispositifs spécifiques potentiels (MFS, médiation santé)

Les leviers et facteurs de réussite

- Mobilisation d'une partie de l'enveloppe « cohésion sociale » de la CAPEV sur ces trois territoires (dans la limite de 20%) sur les actions/projets définis à partir des enjeux-axes de travail issus de l'analyse fine de ces 3 quartiers et centrés sur chacun d'eux
- Mobilisation de crédits de l'enveloppe départementale Bop 147 (crédits Etat CDV spécifiques) dans la limite de 2,5% de cette dernière, moyennant des cofinancements
- Appui/accompagnement par l'ingénierie spécifique : service cohésion sociale CAPEV, Agent de Développement Local de l'OPAC 43
- Association/implication de ces territoires aux travaux autour de la Politique de la Ville : culture commune, formations, mise en réseau des acteurs...
- Prise en compte de ces trois territoires dans les réflexions autour du peuplement et de la mixité sociale initiées sur les deux QPV (cadre de la mobilisation des différents outils et des différentes instances issus de la circulaire du 18 décembre 2023 sur ce sujet)

GOVERNANCE ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030

Les éléments clefs du diagnostic

- Une animation de la politique de la ville limitée sur la période 2015-2023 : une ingénierie sous calibrée, des centres sociaux peu fédérateurs
- Un fort turn over des adultes relais, révélateur d'importants dysfonctionnements structurels ; des postes thématiques et non territoriaux ; des missions pourtant majeures sur les QPV
- Un écosystème « acteurs » complexe avec des partenariats délicats sans coordination légitime
- La limite de l'appel à projets généraliste, avec l'arrivée d'acteurs déconnectés des territoires et de l'écosystème, sans complémentarité
- Une dynamique exemplaire autour des conseils citoyens, mais des acteurs peu formés à l'écoute et au pouvoir d'agir des habitants

Finalités/ambitions générales

Mobiliser l'ensemble des forces vives publiques, associatives et citoyennes au profit des quartiers

- ⇒ Par la **refonte de la gouvernance et l'animation** du Contrat de Ville 2024-2030
- ⇒ Par la **structuration de l'ingénierie** chargée de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- ⇒ Par l'ouverture d'un **cycle de formation / montée en compétences des acteurs** de la Politique de la Ville
- ⇒ Par le (re)positionnement des **centres sociaux**, comme **pivot du développement social local** et du lien aux habitants ; ainsi que la mise en place d'une **équipe de médiateurs** (a minima deux) **sur chaque quartier**
- ⇒ Par la communication et **l'aller à la rencontre des habitants** en porte à porte et sur les réseaux sociaux ; par l'expérimentation de **nouvelles formes de participation des habitants**, aux côtés des conseils citoyens
- ⇒ Par la mise en **synergie** de la Politique de la Ville **avec les dispositifs et politiques de droit commun**

LES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030

COMITE DES FINANCEURS DU CONTRAT DE VILLE

Sous la responsabilité du Président de la CAPEV, du Maire de la Ville du Puy-en-Velay et du Préfet de la Haute-Loire

Composition : la Ville du Puy-en-Velay, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, l'Etat, le Conseil Départemental, Alliade Habitat, l'OPAC 43 et les représentants conseils citoyens

Fréquence : deux fois par an

Missions : conduite politique et stratégique de la politique de la ville : évaluation, orientations, priorités, cohérence d'ensemble, mise en synergie des financements des moyens spécifiques CDV, des moyens ATPFB (bailleurs) et du droit commun, validation des programmations annuelles...



COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

Sous la responsabilité du Président de la CAPEV, du Maire de la Ville du Puy-en-Velay et du Préfet de la Haute-Loire

Composition : ensemble des signataires/partenaires du Contrat de Ville et les représentants conseils citoyens

Fréquence : une fois par an

Missions : point d'étape et information de l'avancée des orientations et projets conduits sur la PV, d'une manière élargie



COMITE DE SUIVI TECHNIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Sous la responsabilité des représentants techniques de la CAPEV, de la Ville du Puy-en-Velay et de l'Etat (DDETSPP)

Composition : représentants techniques des 3 co-pilotes, avec ouverture, selon les besoins, aux autres représentants techniques des membres du comité des financeurs du Contrat de Ville

Fréquence : autant que de besoins / en amont de chaque comité des financeurs et chaque comité de pilotage

Missions : support technique des instances de pilotage et interface opérateurs/institutions : évaluation des projets et des politiques, observation des territoires, bilan des programmations, orientations et notes de cadrage, étude des projets, répartition des financements, validation technique et instruction des programmations annuelles...

LES INSTANCES D'ANIMATION THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030

De **nouveaux espaces de dialogue et de co-construction** sont créés autour des projets/orientations (reprise des orientations définies dans le présent Contrat de Ville 2024-2030), **en associant/mobilisant les différents partenaires/acteurs** de la Politique de la Ville : services de l'Etat et établissements publics sectoriels, associations/porteurs de projet, conseils citoyens...

L'objet de chacune de ces **4 instances thématiques** est de faire, à minima une fois par an, un point d'étape, de bilan/évaluation, et de perspectives à venir ; dans un fonctionnement similaire aux ateliers conduits en décembre 2023 lors de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville.

L'ambition est globalement de **limiter les appels à projets** à des sujets/besoins précis identifiés collectivement, **d'orienter la programmation sur des projets co-construits en amont** (via ces instances thématiques, complétées par l'animation de groupes de travail projet par projet) et sur la base des orientations/pistes d'actions inscrites dans le Contrat de Ville 2024-2030. Il sera privilégié sur ces projets co-construits une contractualisation dans la durée - **CPO sur 2 ou 3 ans** (avec une reconduction des engagements financiers annuellement sur bilan et dans le cadre de démarche-projet).

INSTANCE THEMATIQUE « SOUTIEN AUX PERSONNES FRAGILES »

Composition : Conseil Départemental, ARS, France Travail, Mission Locale, FACE, DAHLIR, CIDFF, CCAS, Centres sociaux...

INSTANCE THEMATIQUE « REUSSITE EDUCATIVE »

Composition : Education Nationale, Jeunesse et Sports, Conseil Départemental, CAF, Régie de Quartier, OGEC, Centres sociaux...

INSTANCE THEMATIQUE « CADRE DE VIE »

Composition : Bailleurs, Régie de Quartier, service Transport (CAPEV), service commerces (Ville), service urbanisme/habitat (CAPEV), Centres sociaux...

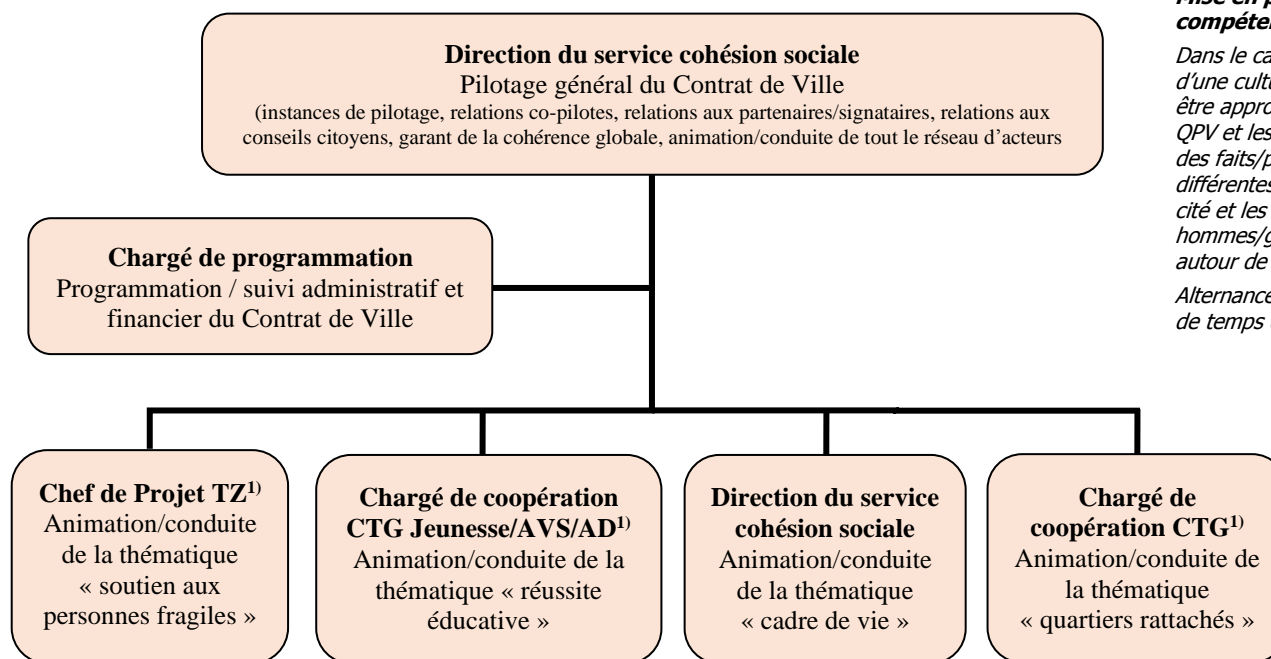
INSTANCE THEMATIQUE « QUARTIERS RATTACHES AU CDV »

Composition : Ville du Puy-en-Velay, Ville de Chadrac, Ville d'Espaly-Saint-Marcel, Conseil Départemental, CAF, OPAC, Espaces de Vie Sociale/Centres sociaux, MJC Espaly...

LA NOUVELLE ORGANISATION TECHNIQUE CAPEV-VILLE

Face aux nouveaux enjeux posés dans le contrat de ville 2024/2030 et les éléments issus de l'évaluation finale de la précédente génération sur l'animation et la mise en œuvre de la politique de la ville, il est proposé **une évolution de l'organisation technique (ressources et moyens) déployée par la Ville et la CAPEV** sur ces champs. La Ville et la Communauté d'Agglomération souhaitent impulser une **nouvelle dynamique de travail** partenarial et conforter leur place en termes d'ingénierie stratégique et opérationnelle. Cette nouvelle organisation doit permettre de **faire évoluer les pratiques** et le cadre de référence :

- aller vers un **projet plus intégré** articulant échelles des quartiers, des communes et intercommunale ;
- disposer d'une ingénierie qui promeut la **conduite de projet** et **l'organisation projet**, qui permette de tisser des liens entre les projets et tout au long de leur déroulé de l'élaboration à son évaluation en passant par la mise en œuvre ;
- favoriser **l'innovation**, l'expérimentation, avoir des **approches transversales**, multi-thématiques, pluriculturelles ;
- favoriser la **participation des habitants**, des acteurs et l'émergence de projets portés par le **tissu associatif local** ;
- **capitaliser** sur les acquis, savoir-faire et savoir-être.



Mise en place d'un cycle de formation / montée en compétences des acteurs de la Politique de la Ville

Dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs et de création d'une culture commune et partagée, plusieurs champs pourraient être approfondis : connaissance des populations résidant sur les QPV et les évolutions/subtilités qui s'opèrent, connaissance autour des faits/préceptes religieux, autour de la précarité et ses différentes formes, autour de la place des femmes/filles dans la cité et les quartiers (et à l'inverse la place des hommes/garçons/pères), autour de la méthodologie de projets, autour de l'implication/participation des habitants (pouvoir d'agir)... Alternance de temps très locaux (connaissance des QPV ponots) et de temps de prise de recul (expertises thématiques, benchmark)

Contenu de chaque animation/conduite d'une thématique : animation de l'instance partenariale thématique (a minima une fois par an), animation des groupes de travail par projet concerné, suivi/contrôle des actions sur le terrain...

1) TZ : Territoire Zéro Chômeur
AVS/AD : Animation à la Vie Sociale / Accès aux Droits
CTG : Convention Territoriale Globale

L'ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE SOUS L'EGIDE DES CENTRES SOCIAUX

L'ensemble des acteurs (y compris les habitants) a fait remonter **un besoin majeur de proximité et d'interface directe** entre la population de chacun des quartiers et les différentes politiques publiques conduites. Il apparaît ainsi impérieux d'**affirmer le positionnement central/pivot des deux centres sociaux** dans la coordination de la politique de développement social sur chacun des quartiers : synergie des acteurs, optimisation des ressources et des énergies, implication des habitants, mise en œuvre des objectifs opérationnels fixés sur chaque territoire, appui au conseil citoyen... Ainsi, les centres sociaux seront :

- ⇒ En charge du **portage/pilotage direct des actions/projets en direction des enfants/jeunes**, notamment via les postes « référents famille » : dispositif local spécifique d'accompagnement des enfants/familles, offre de garde ponctuelle au Val Vert, écoles des parents...
- ⇒ En charge du **portage/pilotage direct des actions/projets en direction des habitants sur leur cadre de vie**, notamment via les postes de « direction de centre social » : diagnostics en marchant, temps de rencontres collectifs, aires de jeux, implication/information des habitants (conseils citoyens, Fonds de Participation des Habitants, Fonds d'Initiatives Locales, porte à porte...), management de l'équipe de médiateurs...
- ⇒ En charge du **développement des démarches « aller vers » les habitants sur le quartier** : porte à porte, animations/interventions hors les murs et sur les temps de vie ou de présence des habitants sur le quartier (soirées, week-end...) ; devant permettre de mieux connaître les besoins des habitants (et leurs évolutions) et de co-construire avec eux les réponses/solutions
- ⇒ En charge de la **coordination des acteurs et de l'action entre les partenaires à l'échelle du quartier** : alternance de temps informels et temps structurés ; alternance de temps généraux et temps thématiques plus ciblés (reprise des mêmes orientations thématiques du Contrat de Ville - harmonisation sur les intitulés/contenus des commissions des centres sociaux dans le cadre des projets sociaux avec celles du Contrat de Ville) ; réflexion d'une animation du réseau d'acteurs collective-coopérative (interactions, co-animation, animation déléguée sur certains temps à un petit groupe d'acteurs volontaires/motivés...)

Pour ce faire, les centres sociaux doivent **se doter d'organisations/ressources RH adaptées et compétentes** (postes de direction, référents famille, agents d'accueil...). En complément, sera **mise en place une équipe de deux médiateurs** (sous statut « adultes relais ») **sur chaque quartier** :

- ⇒ **Equipe territorialisée** par quartier, encadrée/managée/intégrée/accompagnée **au centre social**
- ⇒ Dans une mission de **relais/interface entre les habitants et l'offre-intervention des différents acteurs**, dans un double sens : état des besoins/demandes des populations ; information/orientation/mobilisation sur ce qui est proposé
- ⇒ Dans une **démarche d'« aller vers » et de repérage** spécifique en direction des personnes isolées / invisibles : travail en réseau avec les acteurs sociaux, éducatifs et les bailleurs (gardiens notamment) qui peuvent repérer/connaître ces situations d'isolement
- ⇒ Dans une relation de confiance et de proximité, avec une **reconnaissance et légitimité de la part des habitants et du réseau d'acteurs** ; une nouvelle dénomination de ces postes pourrait être source de meilleure relation/compréhension des habitants (agents de proximité/agents relais, plus que médiateurs)
- ⇒ Avec la construction et la mise à disposition d'un **outil/cartographie sur l'offre existante** (services/activités) thématique par thématique (contact/référent problématique par problématique et pour aller plus loin)
- ⇒ Avec l'**ouverture/croisement** de ces équipes de médiateurs **à d'autres professionnels** : éducateurs de rue, médiateurs thématiques... ; dans le cadre de modes d'interventions communs (travail de rue)

LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LES CONSEILS CITOYENS

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a rénové la Politique de la Ville en l'inscrivant dans une **démarche de co-construction avec les habitants**, et en prévoyant la mise en place des conseils citoyens dans le cadre des Contrats de Ville. Considéré comme une réussite sur le territoire de l'agglomération du Puy-en-Velay lors de la période 2015-2023, il s'agit pour cette nouvelle génération du Contrat de Ville de **conforter l'existant et d'ouvrir de nouvelles perspectives** en matière d'implication/participation des habitants sur les deux quartiers prioritaires, sous 4 angles simultanés et complémentaires :

- ⇒ **Poursuivre et conforter la dynamique des conseils citoyens des deux quartiers**, notamment par un assouplissement du formalisme (entrées/sorties), et une aide/accompagnement par le centre social sur chaque quartier
- ⇒ **Expérimenter de nouvelles formes de participation des habitants**, aux côtés des conseils citoyens, avec la mise en place de nouveaux outils devant permettre le développement et le soutien des initiatives et le pouvoir d'agir des habitants : **Fonds de Participation des Habitants ou Fonds d'Initiatives Locales** ; avec des modalités de soutien financier très souples et très réactives (sous 15 jours / sans obligation d'être structuré en association...) ; avec un accompagnement des centres sociaux
- ⇒ **Communiquer / aller à la rencontre des habitants en porte à porte et sur les réseaux sociaux** : appui sur un noyau dur / habitants relais (jeunes des relais ados - conseillers citoyens dans une relation de proximité / confiance / légitimité) ; communication régulière sur les actions/activités à venir du quartier, en favorisant le bouche à oreille ; organisation d'un café hebdomadaire par l'agent d'accueil du centre social, permettant une information régulière (activités à venir, travaux...) des agents de proximité présents au quotidien sur chaque quartier (personnel centres sociaux, agents CTM, gardiens bailleurs, médiateurs, éducateurs...)
- ⇒ **Instauration sur chaque quartier d'une rencontre annuelle ouverte aux habitants, sur le modèle de la concertation citoyenne conduite fin août 2023** : retours sur les actions conduites / point d'étape / échanges sur les évolutions-actualités de chaque quartier ; présence des acteurs publics majeurs pour répondre aux questions (bailleurs, TUDIP...)

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

L'Etat

- *Co-pilotage du Contrat de Ville avec la Ville et la CAPEV, et mobilisation spécifique de la DDETSPP et la DDT*
- *Animation de l'approche interministérielle au profit des QPV*
- *Mobilisation des dispositifs et politiques sectorielles de l'Etat au profit des QPV : loi CIAI, Pacte des Solidarités, FIPDR, MFS, sécurité/Police...*
- *Mobilisation de l'enveloppe départementale Bop 147, et des postes « adultes-relais »*
- *Développement des CPO sur 2 ou 3 ans*
- *Mobilisation de financements sur les projets d'investissement (notamment la réhabilitation du 108 au Val Vert)*

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

- *Co-pilotage du Contrat de Ville avec la Ville et l'Etat*
- *Mobilisation d'une organisation et ingénierie technique spécifique*
- *Recrutement de 2 médiateurs sous statut « adultes relais »*
- *Mobilisation d'une enveloppe de crédits spécifiques sur les 2 QPV*
- *Développement des CPO sur 2 ou 3 ans*
- *Mobilisation de ses politiques sectorielles au profit des quartiers (et des poches de pauvreté), notamment les politiques d'habitat/rénovation urbaine, transports/mobilités, alimentation/agriculture, sport/culture...*
- *Mobilisation de moyens particuliers (humains/outils) sur l'enjeu des équilibres territoriaux en matière de peuplement et de mixité sociale*
- *Mobilisation de financements de droit commun sur les projets d'investissement (notamment la réhabilitation du 108 au Val Vert)*
- *Mobilisation/pré-fléchage d'une partie de l'enveloppe « cohésion sociale » sur les 3 quartiers identifiés comme rattachés au Contrat de Ville*

La Ville du Puy-en-Velay

- *Co-pilotage du Contrat de Ville avec la CAPEV et l'Etat*
- *Mobilisation d'une organisation et ingénierie technique spécifique*
- *Maintien des efforts sur les équipements/services municipaux dans les quartiers (écoles, centres sociaux, ALSH, relais ados, salles municipales...)*
- *Renforcement des moyens/compétences en Ressources Humaines sur les centres sociaux*
- *Recrutement de 2 médiateurs sous statut « adultes relais »*
- *Développement d'une offre ALAE sur Guitard et renforcement des moyens d'encadrement/animation sur l'ALAE du Val Vert*

L'OPAC de Haute-Loire

- *Participation au Comité des Financeurs, au Comité de Suivi et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des moyens ATEPB en connexion avec les orientations du Contrat de Ville, notamment celles relatives au « cadre de vie » ; et en co-construction avec les acteurs/partenaires de la Politique de la Ville*
- *Participation aux diagnostics en marchant*
- *Maintien du niveau actuel de présence des agents de proximité sur les QPV et participation, dès que possible, aux temps collectifs organisés (concertations citoyennes, cafés pieds d'immeubles, évènements...)*
- *Réhabilitation globale du 108 au Val Vert, dans le cadre d'un plan de financement supportable par l'organisme, avec le soutien des autres institutions publiques*
- *Attention spécifique sur les deux quartiers rattachés au Contrat de Ville (La Bouteyre et L'Arbousset)*

Le Conseil Départemental de Haute-Loire

- *Participation au Comité des Financeurs, au Comité de Suivi et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation/implication active des professionnels sociaux présents sur le terrain des quartiers dans la réflexion et la co-construction des projets, notamment autour de la réussite éducative et autour des accompagnements des précarités/fragilités sociales*
- *Renforcement de l'équipe de prévention spécialisée (passage à 4 postes ETP)*

Alliade Habitat

- *Participation au Comité des Financeurs, au Comité de Suivi et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des moyens ATEPB en connexion avec les orientations du Contrat de Ville, notamment celles relatives au « cadre de vie » ; et en co-construction avec les acteurs/partenaires de la Politique de la Ville*
- *Participation aux diagnostics en marchant*
- *Maintien du niveau actuel de présence des agents de proximité sur les QPV et participation, dès que possible, aux temps collectifs organisés (concertations citoyennes, cafés pieds d'immeubles, évènements...)*

La CAF de Haute-Loire

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit des QPV (et des trois poches de pauvreté), notamment autour de l'Animation de la Vie Sociale, des questions enfance-jeunesse-familles*
- *Mise en synergie des orientations et des moyens CTG et Contrat de Ville*

L'ARS

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit des QPV (et des trois quartiers rattachés au Contrat de Ville), notamment le dispositif spécifique de médiation santé (1/2 temps dédié aux QPV)*

L'Education Nationale

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des ressources au profit des QPV*
- *Coopération active à la réflexion et à la co-construction de l'orientation « réussite éducative », notamment autour d'une demande de labellisation en Cité Educative*

France Travail

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit des QPV, notamment au regard de la réforme France Travail (loi « plein emploi »)*

La Ville de Chadrac

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation de moyens spécifiques en co-financements des projets menés sur le quartier de La Bouteyre*
- *Participation financière à l'équipe de prévention spécialisée du Département*

La Ville d'Espaly-Saint-Marcel

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation de moyens spécifiques en co-financements des projets menés sur le quartier de L'Arbousset*
- *Participation financière à l'équipe de prévention spécialisée du Département*








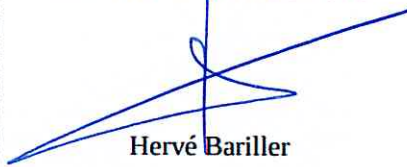

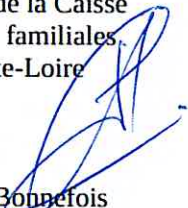
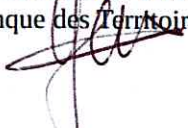
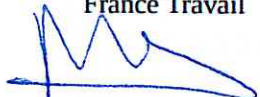


Banque des Territoires / Caisse des Dépôts et Consignations

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville*
- *Prêts Projets Urbains (PPU), notamment réhabilitation du 108 au Val Vert*
- *Prêts pour les opérations de réhabilitations / résidentialisation auprès des Bailleurs sociaux*

Le Procureur de la République

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville*

SIGNATURES

<p>Le Préfet de la Haute-Loire</p>  <p>Yvan Cordier</p>	<p>Le Président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay</p>  <p>Michel Joubert</p>	<p>Le Maire du Puy-en-Velay</p>  <p>Michel Chapuis</p>	<p>La Présidente du conseil départemental</p>  <p>Marie-Agnès Petit</p>
<p>Le Directeur général de l'OPAC 43</p>  <p>David Jonnard</p>	<p>Le Directeur délégué aux Territoires Grand Sud Ouest Allié de Habitat</p>  <p>Serge Bernard</p>	<p>P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, Le Directeur départemental de la Haute-Loire</p>  <p>Serge Fayolle</p>	<p>Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Loire</p>  <p>Hervé Bariller</p>
<p>Le Procureur de la République</p>  <p>Cathy Pajon</p>	<p>Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Loire</p>  <p>Christophe Bonnefois</p>	<p>La Directrice territoriale Loire et Haute-Loire Banque des Territoires</p>  <p>Roselyne Cantarel</p>	<p>La Directrice territoriale Loire – Haute-Loire France Travail</p>  <p>Karine Bouvier</p>
	<p>La Maire de Chadrac</p>  <p>Corinne Bringer</p>	<p>La Maire d'Espaly-Saint-Marcel</p>  <p>Christianne Mosnier</p>	

ANNEXES

- Annexe 1 / Projet « Politique de la Ville Quartiers 2030 »
- Annexe 2 / Note de synthèse - Enjeux et axes de travail - CDV 2030
- Annexe 3 / Concertation Citoyenne - Quartiers du Puy-en-Velay
- Annexe 4 / Rapport d'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022 de l'Agglo. du Puy-en-Velay